

PLACE AUX JEUNES EN RÉGION RÉAGIT AU DERNIER BILAN DÉMOGRAPHIQUE DU QUÉBEC

Québec, le 10 décembre 2015 –L’Institut de la statistique du Québec (ISQ) vient de publier son bilan démographique - Édition 2015. Les données recueillies confirment le ralentissement de la croissance de la population du Québec pour une cinquième année consécutive.

Puisque la province ne peut plus compter uniquement sur un accroissement naturel (naissances moins décès), les composantes migratoires apparaissent de plus en plus comme le principal moteur de la croissance démographique du Québec. L’étude démontre également que le vieillissement de la population est déjà bien amorcé. Ainsi, plus d’une personne sur quatre sera âgée de 65 ans et plus, dès l’année 2031.

Si les récentes tendances de dénatalité et de vieillissement de la population se maintiennent, la migration internationale assurerait à elle seule, dans les années à venir, la croissance de la population active.

Selon Place aux jeunes en région (PAJR), cette réalité met en lumière la pertinence et la nécessité du renouvellement de la Politique québécoise de la jeunesse ainsi que l’adoption des projets de loi sur une meilleure adéquation entre la formation et l’emploi (PL70) ainsi que la Loi sur l’immigration (PL77). Cela dit, PAJR est d’avis que ces trois importants outils de développement socioéconomique du Québec doivent faire une place importante à la mobilité interrégionale, de façon à favoriser une adéquation optimale entre les besoins d’intégration socioéconomique des Québécois (jeunes diplômés et immigrants) et les besoins des communautés, tout en assurant l’occupation et la vitalité de l’ensemble du territoire québécois.

« Pour PAJR, les conséquences de cette situation démographique sur le Québec, mais plus particulièrement sur les communautés à caractère rural, touchent de nombreux aspects socioéconomiques, tels que les services directs à la population et leurs coûts tout comme la productivité des PME. D’où la nécessité de bien arrimer les nouveaux outils que s’appête à proposer le gouvernement », témoigne R. Mathieu Vigneault, directeur général de PAJR.

En définitive, PAJR rappelle sa principale recommandation à la Commission Robillard, soit la mise en place d’une stratégie nationale de mobilité interrégionale permettant un déploiement efficace des personnes vers toutes les régions du Québec. Une stratégie qui, selon PAJR, pourrait essentiellement se réaliser à coût nul.

À propos de Place aux jeunes en région

Favorisant la migration, l’établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région, Place aux jeunes en région est la référence québécoise en matière de migration des jeunes depuis 25 ans. Durant la présente Stratégie d’action jeunesse 2009-2014, plus de 5 400 diplômés âgés entre 18 et 35 ans ont emménagé en région grâce au soutien de PAJR. L’organisation est financée par le Secrétariat à la jeunesse, le Mouvement des caisses Desjardins et de nombreux partenaires locaux.

www.placeauxjeunes.qc.ca

Source :

Karine Fauvel

Place aux jeunes en région

418 523-1117 ou 1 888 966-6725

info@placeauxjeunes.qc.ca